



GROSMAGNY

BULLETIN MUNICIPAL 2015

Sommaire :

- *Le mot du Maire, p. 3*
- *Budget 2014, p. 4*
- *Chiffres et statistiques financiers année 2014, p. 5 et 6*
- *Etat-civil, p. 7*
- *Travaux réalisés, p. 8 et 9*
- *La ferme DIETERICH, p. 10 à p. 17*
- *Citoyens responsables p. 18 à 21*
- *Mise au point du Président du Syndicat des Eaux, p.21*
- *Historique et informations du Syndicat des Eaux de Giromagny p. 22 à p. 24*
- *Plan de protection de l'atmosphère, p. 24 et 25*
- *Retour sur les municipales, p. 26 à p. 29*
- *Recettes d'autrefois, p. 30 et p. 31*

Le mot du Maire

Au moment où nous travaillons à la rédaction de ce bulletin municipal, notre pays, notre France, vit des heures d'une extrême intensité émotionnelle. Des êtres immondes, embrigadés, conditionnés, programmés pour tuer ont donc exécutés 17 de nos concitoyens, au nom de la haine et de l'intolérance.

Jamais, même dans le cauchemar le plus terrible, nous n'aurions imaginé qu'un tel événement pouvait encore se produire aujourd'hui sur notre territoire national. Ces faits nous prouvent malheureusement que si, et ce faisant, nous oblige à en prendre conscience.

Ce que les tueurs n'avaient sûrement pas soupçonné, c'est qu'en s'attaquant ainsi à Charlie Hebdo, à ses journalistes, à ses dessinateurs, aux policiers garants de l'ordre, puis à la communauté juive, ils déclenchaient dans toute la France, en Europe et dans le monde, une telle vague d'indignation.

Qui d'ailleurs aurait pu supposer que se lèverait cet immense mouvement populaire ; français d'abord, puis européen et mondial.

En ce soir du dimanche 11 janvier, c'est une sensation inconnue qui nous envahit, celle- là même, peut-être, qui habitait le cœur de ceux qui défilait pour fêter la libération à la fin de la guerre en 1945.

Le sentiment d'appartenir à une communauté, le retour de la nation avec ses composantes multiples, avec ses gardiens, avec ses responsables investis, quelle belle fête pour célébrer notre république si souvent brocardée.

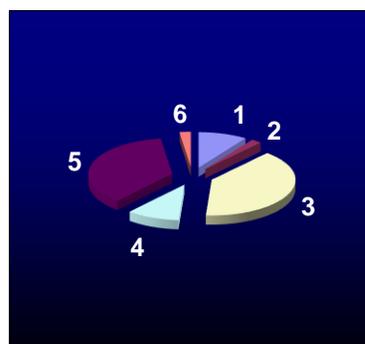
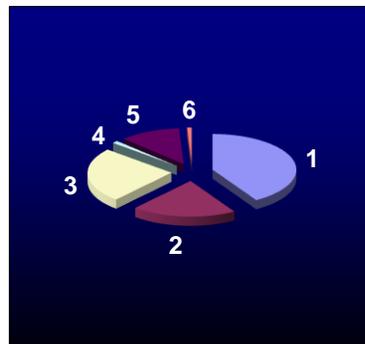
Quel plaisir de voir tous ces chefs d'états à nos côtés pour nous apporter leur soutien et manifester avec nous pour le refus de l'ignominie et du barbarisme.

A l'issue de cette semaine historique, nous avons le sentiment que demain sera différent. Le peuple français s'est levé pour défendre les valeurs de la république : Liberté, Égalité, Fraternité. C'est tout simplement admirable.

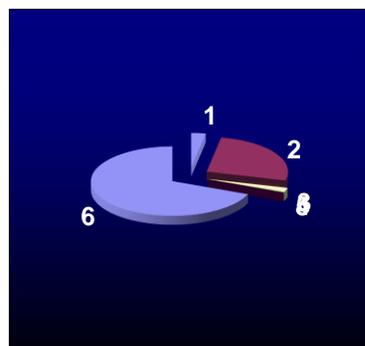
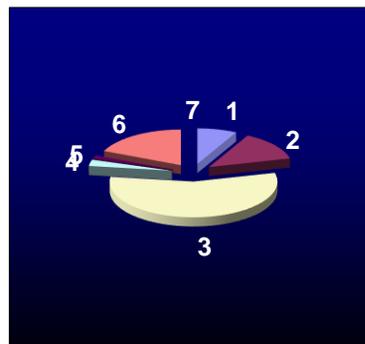
BONNE NOUVELLE ANNÉE A TOUS .

Budget 2014

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>238 665</u>
1 Charges à caractère général (*)	98 540	
2 Charges de personnel	48 090	
3 Autres charges de gestion courante (**)	59 135	
4 Charges financières	2 700	
Charges exceptionnelles et imprévues		
5(***)	28 050	
6 Opérations d'ordre	2 150	
(*) fluides, entretien, assurances, etc.		
(**) indemnités des élus, contributions aux organismes extérieurs : SDIS, syndicats intercommunaux, etc.		
(***) dont reversement sur FNGIR		
<u>RECETTES</u>		<u>274 233</u>
1 Produits des services - coupes de bois	26 000	
2 Produits des services – autres	5 580	
3 Impôts et taxes - contributions directes	108 598	
4 Impôts et taxes – autres	27 845	
5 Dotations et participations	100 210	
6 Autres produits de gestion courante	6 000	



<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>104 475</u>
1 Terrains et plantations	8 000	
2 Equipement du cimetière	14 000	
3 Voirie et réseaux	58 575	
4 Aménagements divers	3 000	
5 Matériel	1 600	
6 Remboursement d'emprunts	19 300	
7 Reste à réaliser année précédente		
<u>RECETTES</u>		<u>104 475</u>
1 Subventions	3 000	
2 Remboursement TVA	27 405	
3 Opérations d'ordre	2 141	
4 Virement de la section de fonctionnement		
5 Report excédents d'invest antérieurs		
6 Solde d'exécution reporté ou anticipé	71 929	



Chiffres et statistiques financiers (année 2014)

(Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 568 habitants)

Les différents taux des 3 taxes qui composent les impositions directes

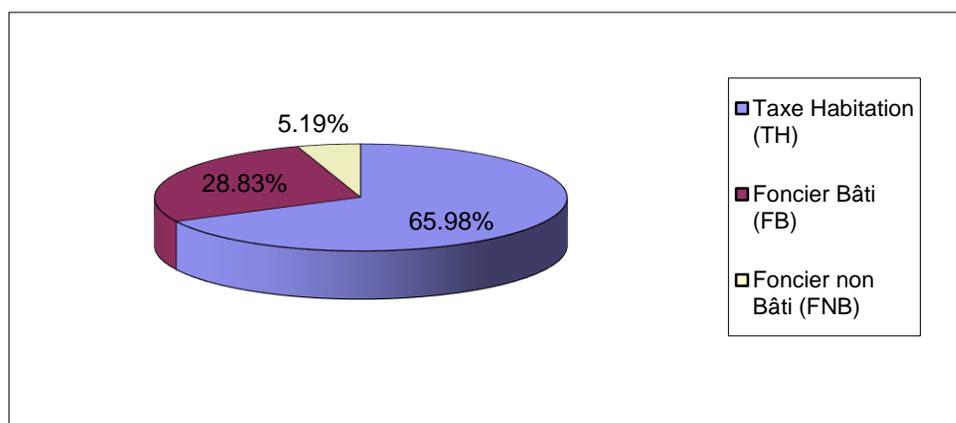
COMMUNE	Taxe Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
Grosmagny	12.40	9.14	47.34
Belfort	16.80	19.00	82.83
Eloie	10.40	16.10	46.12
Etueffont	11.68	12.55	51.39
Petitmagny	13.64	10.84	75.66
Rougegoutte	9.94	9.66	48.53
Moyenne département	12.38	14.14	44.10

Ces taxes, suivant les communes, n'apportent pas la même somme au budget, ni le même pourcentage. Montants exprimés en euros.

TAXES	Taux à GROSMAGNY	Apport au budget communal	% des impositions directes
Taxe Habitation (TH)	12.40	71 660	65.98
Foncier Bâti (FB)	9.14	31 305	28.83
Foncier non Bâti (FNB)	47.34	5 633	5.19
TOTAL		108 598	

108 598 représente la somme des impôts payés par les Grosmagniens à la commune.

Répartition des 3 taxes perçues par la commune de Grosmagny.



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	Plus basse	plus haute	rappel Grosogny
Taxe Habitation	4.61 Croix	16.80 Belfort	12.40
Foncier Bâti	2.74 Felon	19.00 Belfort	9.14
Foncier Non Bâti	8.09 Cravanche	99.03 Méziré	47.34

Les différents pourcentage de répartition des impositions directes

Taxes	Plus petit	Moyenne	Plus grand	Rappel Grosogny
Taxe Habitation	15.52 Fontaine	48.76	80.74 Felon	65.98
Foncier Bâti	14.65 Lamadeleine	49.82	82.42 Fontaine	28.83
Foncier Non Bâti	0.16 Cravanche	1.42	45.56 Lamadeleine	5.19



EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Bessoncourt	1 751
2	St Germain le Chatelet	2	Fontaine	1 731
3	Riervescemont	3	Belfort	1 223
7	Grosogny	88	Grosogny	519
100	Fêche-l'église	100	Vellescot	430
101	St Dizier l'évêque	101	Autrechène	405
102	Bourogne	102	Fontenelle	375

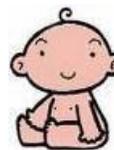
Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.

NAISSANCES

Timéo HECK, le 17 juillet 2014 à Belfort

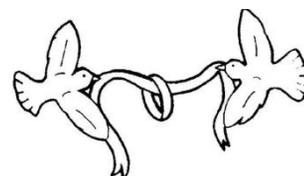
Lou amandine Léa LAFOSSE , le 9 août 2014 à Belfort

Léane Sandrine CANAL, le 4 septembre 2014 à Belfort



MARIAGE

Guy BARRÉ et Salima SALEM, le 15 juillet 2014



DÉCÈS

Jean-Claude Raoul BERTIN, le 16 février à Belfort

Janine Marie Madeleine DAMOTTE veuve DAOUDAL, le 28 avril à Belfort

René Antoine DANNER, le 13 octobre à Bavilliers

DÉCÈS

(de personnes nées à Grosmagny mais domiciliées à l'extérieur)

Émile Joseph Flavien MARCHAL, le 16 juillet à Bavilliers

Travaux réalisés

Bûcheronnage grumes et bois de chauffage saison 2013-2014 :



- Main d'oeuvre :
15.760,75 € TTC – ANTOINE Sarl

Travaux et gardiennage de la forêt :

947,92 € TTC – ONF



Busage de fossés :

- Rue de l'Eglise sur une longueur de 243m/l
- Rue des Etangs sur 43 m/l

37.197,20 € TTC – Entreprise PIOT



APRES



AVANT



Remplacement d'un chauffe-eau au Centre de Loisirs :

- Fourniture du matériel : **718,25 € TTC – Entreprise BTC EM**
- Pose : la commune

Travaux réalisés (suite)

Facturation d'heures de tractopelle et élagage :

- Curage fossés et élagage de chemins communaux : **540,00 € TTC** – Etp J.L. MOUGIN

Sécurité routière :

- Achat de panneaux de signalisation : **1.831,01 € TTC** – SIGNAUX GIROD
- Pose : la commune
- Signalisation au sol (4 passages piétons) rue de l'Eglise et rue des Etangs :
860,06 € TTC – Entreprise T1

Amélioration de l'éclairage public :

- 1^{ère} tranche de remplacement des luminaires par des appareils plus économiques : rue de la Libération (8), rue du Grippot (11), rue du Breuchot (4) : **10.405,20 € TTC**
 - Entretien général du réseau d'éclairage : **493,11 € TTC**
- Total de 10.898,31 € TTC** – Entreprise BAUMGARTNER



Remplacement d'un radiateur et de luminaires à l'école maternelle :

- Fourniture du radiateur : **217,40 € TTC**
- Fourniture des luminaires : **137,22 € TTC**
- Pose : la commune

Total de 354,62 € TTC – Entreprise BTC EM

Acquisition immobilière :

- Achat de la ferme DIETERICH : **92.000,00 € TTC** – Mme Geneviève BETTS

Ceci retrace parmi la liste des dépenses, les travaux les plus importants de l'année 2014. Sachant également que de nombreux travaux d'entretien divers, sont réalisés tout au long de l'année par notre employé communal.

La ferme DIETERICH



Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons informés de l'intention qui était celle du Conseil municipal de vouloir acquérir la ferme DIETERICH, située à côté de la mairie, dans la rue des Etangs.

Dans les comptes rendus du Conseil municipal, vous avez pu suivre, en cours d'année, les diverses péripéties concernant cette transaction.

C'est le 12 septembre que l'acte de vente a donc été signé avec Madame BETTS, propriétaire de la ferme. Le prix de la transaction étant de 92 000 €, ceci en conformité avec l'estimation du service des domaines. La surface de la propriété est de 20 ares 52 centiares.

Depuis, vous l'avez certainement remarquée tant le changement est spectaculaire. Jean-Luc MOUGIN a entrepris et pratiquement terminé de nettoyer ce terrain laissé à l'abandon depuis une dizaine d'années. Chacun peut dès à présent se rendre compte de l'intérêt pour la commune de posséder une telle surface au centre du village. C'est assurément une opportunité foncière que nous avons le devoir de saisir et qui nous met en situation de répondre de façon active à la mise en conformité « handicapés » de nos bâtiments communaux mais qui nous permet aussi de préparer l'avenir en disposant d'une réserve foncière significative permettant d'ajuster les équipements publics avec les besoins de la commune.

Libérée de son emprise végétale, cette ferme nous apparaît maintenant dans toute sa réalité.

La ferme DIETERICH (suite)

Nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent d'éléments permettant de dater sa construction ; ce qui est par contre certain, c'est qu'elle a bénéficié de plusieurs évolutions dont les



dernières ont pu être réalisées après 1945. Pour preuve, toute l'extrémité Ouest construite en parpaings de pierre taillée assemblés au mortier de ciment ainsi que la présence de linteaux en béton armé ; la charpente elle-même pourrait avoir été construite au cours de ces années-là. On trouve également la présence d'une déchargeuse à griffes, équipement couramment installé dans ces années d'après-guerre par les agriculteurs conquis par le matériel nouveau d'alors.

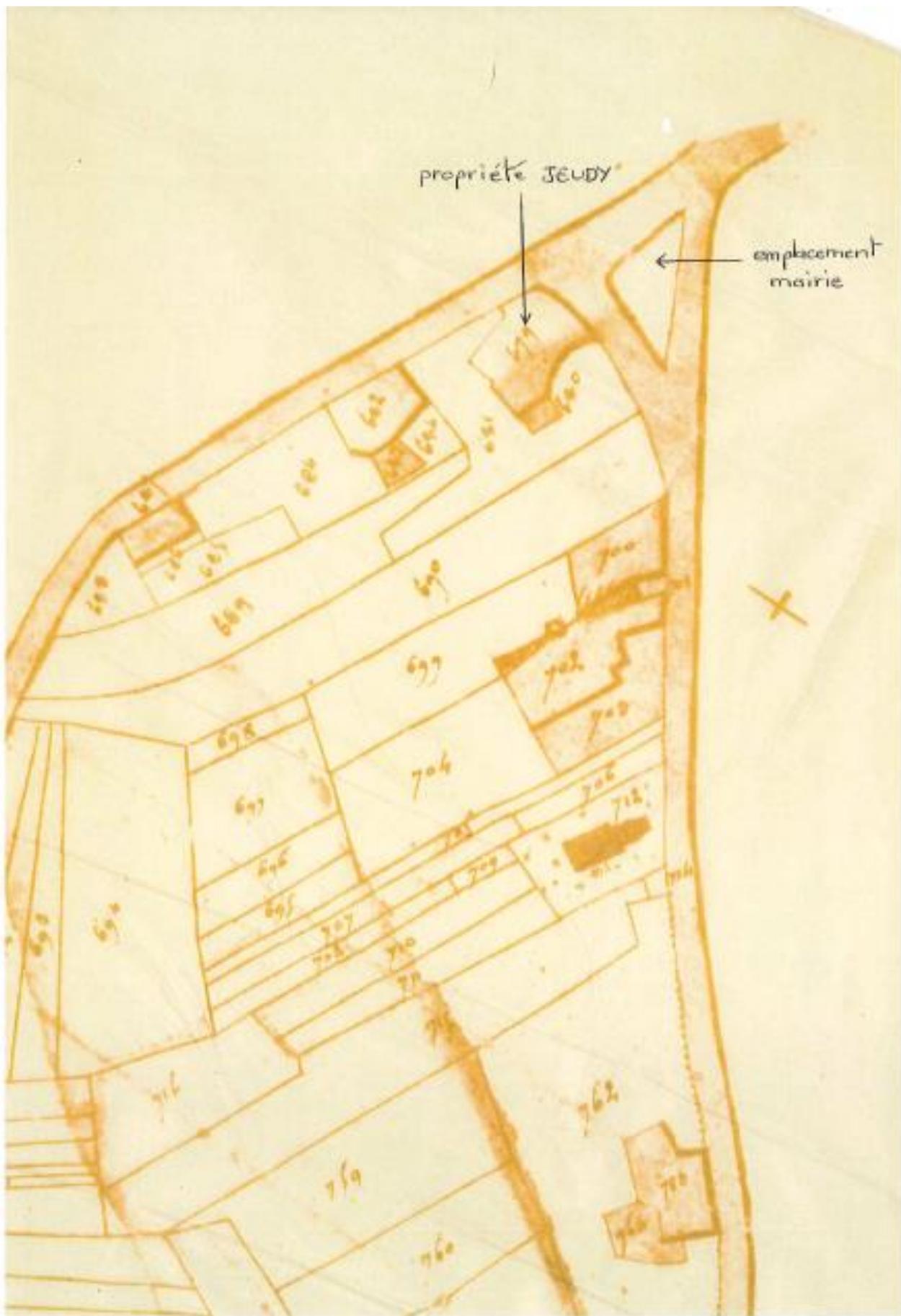
Le corps de logis est certainement beaucoup plus ancien ; son plan correspond à une génération de constructions du 18^{ème} siècle et première moitié du 19^{ème}.

A noter, la présence dans le séjour d'un fourneau à muraille dont une des plaques de façade est gravée à la date de 1764. Cet élément pourrait faire penser que la maison existait déjà cette année-là mais, rien n'est moins sûr, ce fourneau ayant pu être récupéré sur une autre construction.

Ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'une construction existait au même emplacement en 1809 ; était-ce celle que nous connaissons ? La question demeure sans réponse mais le cadastre de l'époque, relevé de 1809, atteste bien de la présence d'une propriété bâtie à cette date.

Dans les journées à venir, une visite de la ferme sera organisée. Les amoureux de vieilles bâtisses pourront s'ils le désirent, inspecter les pièces et recoins de ce morceau de patrimoine local avant sa démolition prévue au printemps

Cadastre de 1809



La ferme DIETERICH (suite)



Nous avons continué de nommer cette ferme, la ferme (où la maison) DIETERICH. En fait, pour les anciens du village, nous sommes ici chez JEUDY Émile et Marie. En effet, c'est ce couple, le frère et la sœur, qui a pendant des décennies fait prospérer cette exploitation agricole et dont ils tiraient leur revenu.

Beaucoup d'entre vous se souviennent de ces paysans déjà âgés, partant aux champs, Émile devant son attelage de vaches, Marie suivant la voiture. Emile ne quittant jamais son fusil pendant les périodes de chasse, Marie, le dos cassé en deux, poussant sa charrette jusqu'à GIROMAGNY pour y vendre une partie de sa récolte. Emile et Marie en colère quand une balle, envoyée par un élève maladroit jouant devant l'école, tombait dans leur cour, ou provocation suprême... dans leur jardin. (En visitant la ferme nous avons retrouvé plusieurs de ces balles confisquées à cette époque).

Emile est décédé en 1970, Marie en 1974. Elle avait vendu entre temps sa maison à Joseph et Juliette DIETERICH de VALDOIE.



Objets photographiés dans la ferme JEUDY



Objets photographiés dans la ferme JEUDY (suite)



Objets photographiés dans la ferme JEUDY (suite)





Citoyens responsables

Nous sommes très nombreux à penser qu'il fait bon vivre à GROSMAGNY. Le climat, l'ensoleillement, la proximité des montagnes y sont sûrement pour quelque chose, mais les traditions locales, les relations humaines, les notions de respect mutuel de tolérance qui animent la très grande majorité des habitants de notre village participent assurément à l'existence de ce ressenti.

Il y a plusieurs années maintenant, était créé dans le département du Territoire de Belfort, le service des garde-nature. Les garde-nature étant la version moderne des anciens gardes champêtres. Il est possible de les comparer à des policiers intercommunaux. Chaque commune pouvait (et peut toujours) adhérer au service. Le débat avait été assez vif au conseil municipal pour décider ou non de la présence des gardes-nature à GROSMAGNY. Finalement, le non l'avait emporté. Refus confirmé à plusieurs reprises dans les années suivantes.

Pour motiver cette décision, les élus d'alors avaient déjà constaté cet esprit de responsabilité et de tolérance présent dans le village ; ils avaient donc jugé inutile et susceptible même d'avoir des effets pervers, le fait de pouvoir donner aux habitants la possibilité de s'adresser à une autorité « policière » à la moindre incartade d'un voisin. Il revient donc à chacun d'essayer, à travers ses activités, de gêner le moins possible son entourage. Il revient ainsi à chacun de supporter autant que faire se peut les désagréments ponctuels liés à l'activité du voisinage.

Cette conception du vivre ensemble est semble-t-il partagé par la très grande majorité d'entre nous. Pourtant si nous avons jugé utile de rappeler ce principe, c'est que depuis quelques mois, nous constatons avec regrets que certains de nos concitoyens ont oublié, ou ne connaissent pas encore ces principes en vigueur..... ou s'en moquent. Citons par exemple :

- **Les chiens** : divagations, aboiements intempestifs, crottes.
- **Les chats** : prolifération non contrôlée, abandons
- **Les travaux bruyants la nuit ; les tontes le dimanche** exemples non exhaustifs





Et puis...

- **Au cimetière** : le container placé devant le cimetière était régulièrement rempli d'ordures étrangères à l'entretien du cimetière.

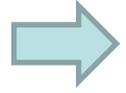


Nous avons donc déplacé le container à l'intérieur du cimetière. Ce container est **exclusivement** destiné à recevoir les déchets générés par le cimetière.



- **Les containers** : régulièrement, nous trouvons des poubelles ménagères déposées là. De même, des verres, du plastique, des papiers, sont déposés par terre devant les containers. Nous vous demandons, si ceux-ci sont pleins, de remmener vos objets et de revenir plus tard.

Citoyens responsables (suite)



- **L'entretien des haies** : en bordure de voie publique, on « oublie » trop facilement d'entretenir sa propriété ; haie, talus, arbres pouvant gêner le déneigement.

Citoyens responsables (suite)

- **Décharge sauvage** : régulièrement nous trouvons dans la nature, des matériaux de démolition, des appareils ménagers. Ceci est intolérable quand on sait que la déchetterie a été conçue pour accueillir tous ces déchets.

Jean-Luc a, soyez en sûrs, bien d'autres choses à faire que de passer son temps à réparer ces incivilités.

Il ne s'agit pas ici de jeter l'anathème sur tel ou tel, mais simplement de montrer ces dysfonctionnements de notre communauté.

Nous comptons sur vous !

Mise au point du Président du Syndicat des Eaux

Le Président informe que les services du Syndicat sont régulièrement saisis par des usagers surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées.

Le Président précise et rappelle que :

- Le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable de son réseau jusqu'au compteur compris de l'abonné et il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes ses responsabilités. L'abonné est toutefois tenu de protéger son compteur contre le gel ; il sera pécuniairement responsable des dégradations résultant du gel , de la même manière qu'il est responsable des dégradations et/ou des dégâts que son compteur pourrait subir du fait de l'abonné.
- Le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces envois en nombre que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec le Président ou les services du Syndicat
- L'utilisateur, responsable de son installation après compteur reste cependant le seul à juger de la nécessité d'assurer ce genre de risque ; l'abonné doit vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les différents contrats d'assurance qu'il a souscrit garantissent les risques après compteur
- Le Président demande aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire un tel « contrat d'assistance ».

Historique et informations du Syndicat des Eaux de Giromagny

Suite à un manque d'eau régulier en période de sécheresse de la commune de Giromagny qui avait son propre réseau d'eau depuis 1930 des recherches ont été faites en amont de Giromagny.

C'est ainsi que la cuvette de Malvaux fut prospectée, des forages réalisés se sont avérés concluant pour la fourniture d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour alimenter les communes de tout le canton. Un premier puits de 15m de profondeur fut foré en mai 1949 et l'eau acheminée par un système de siphon, dans un réservoir de 200 m³.

Sous l'impulsion de Jean Boigeol conseiller général et maire de Giromagny l'idée de création d'un syndicat est née.

Ce fut la première coopération intercommunale du secteur sous vosgien.

Un syndicat d'étude fut créé le 23 mars 1950 qui se transforma en syndicat de construction le 3 octobre 1953 puis en syndicat de gestion des réseaux le 30 janvier 1954.

Pendant de longues années la gestion du réseau a été confiée à la subdivision de l'équipement de Giromagny qui faisait appel à un prestataire de service pour l'exécution des travaux.

Ce n'est qu'à partir de 1955 qu'un employé fut embauché pour le relevé des compteurs, la surveillance des chantiers, et pour veiller au bon fonctionnement du réseau.

La partie administrative étant de la compétence du secrétaire de mairie de Giromagny.

Au fil des années, parallèlement aux extensions de réseau différents travaux se poursuivent :

1959 : Construction de la station de neutralisation à Malvaux.

1959 : Construction d'un réservoir de 300 m³ et du réseau de distribution à Petitmagny

1966 : Forage d'un deuxième puits à Malvaux.

1974 : Construction d'un bâtiment à Malvaux pour entreposer la neutralité.

1975 : Construction d'un réservoir de 150 m³ à Rougegoutte.

Intégration du réseau du Salbert

1977 : Intégration du réseau d'Etueffont après la construction d'un réservoir de 200 m³ au Fayé.

1978 : Construction d'une station d'accélération à Rougegoutte pour alimenter plus rapidement les réservoirs de Petitmagny.

1984: Achat de terrains à Malvaux pour extension du périmètre immédiat de protection des captages.

1987: Forage de deux puits en amont des captages existants, puits équipés de pompes permettant de puiser l'eau jusqu'à 15 m.

1989 : Construction d'un réservoir de 1.000 m³ à Malvaux avec système de chloration

1990 : Travaux d'assainissement dans la zone de protection des puits.

1990/1991 : Intégration des communes d'Auxelles-Haut et Auxelles-Bas avec renforcement de l'alimentation par un maillage avec le syndicat des eaux de Champagny à hauteur de Plancher-Bas.

1993 : Interconnexion renforcée entre Evette-Salbert et Chalonvillars et construction d'un réservoir de 700 m³ dans la forêt du Salbert (réservoir pouvant être alimenté soit par Malvaux soit par le syndicat des eaux de Champagny).

Historique et informations du Syndicat des Eaux de Giromagny (suite)

- 1994 : Achat de terrain et construction du siège du syndicat des eaux
- 1996 : Désincrustation des conduites principales
- 1998 : Renouvellement de plus d'un kilomètre de conduite, de diamètre 150 mm, entre les communes d'Anjoutey et de Bourg sous Châtelet
- 1999 : Intégration de la commune de Riervescemont au 1^{er} janvier
- 2000 : Départ des communes d'Evette-Salbert et Sermamagny pour intégrer la CAB
- 2001/2002 : Renouvellement canalisation secteur Est (Giromagny à Petitmagny) 6 km
- 2003/2004 : Renouvellement canalisation secteur Est (Etueffont/Anjoutey) 3,1 km
Construction réservoir de Petitmagny et surpresseur à Etueffont
- 2004/2005 : Renouvellement canalisation à Lachapelle sous Chaux 4 km
- 2005 : Construction d'une station de traitement à Etueffont
Réalisation d'un nouveau puits à Malvaux
- 2007 : Renouvellement de canalisation à Lachapelle sous Chaux

Depuis 2009, dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des canalisations, le syndicat des eaux et la * CCHS dans son programme d'assainissement travaillent en coopération et coordination, le principal souci étant de faire des économies en réalisant les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable simultanément aux travaux d'assainissement.

La * CCHS, par convention avec le syndicat des eaux, intègre dans son marché de travaux, en tranche conditionnelle, le remplacement des conduites d'eau au profit du syndicat qui rembourse l'avance ainsi faite en fonction de l'avancement des travaux et selon un planning défini entre les deux parties.

Sachant que l'Agence de l'Eau subventionne ces travaux sous conditions d'amélioration du taux de rendement de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable.

Explications sur le taux de rendement

Ce taux est égal aux consommations totales comptabilisées chez les usagers par rapport au volume prélevé à la source à Malvaux, mais en considérant aussi le volume estimé du service

(eau utilisée lors des travaux de mise en service et raccordement des nouvelles conduites, contrôle des poteaux d'incendie, nettoyage des réservoirs et des cuves de neutralg, purges, eau prise sur les poteaux d'incendie par les entreprises, le taux de rendement actuel tous captages confondus est de 61%

A savoir également :

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de janvier 2010 autorise un prélèvement Maximum de 5 000 m³/jour à Malvaux

Pour 2013 un volume 1.231.657 m³ a été prélevé

Historique et informations du Syndicat des Eaux de Giromagny (suite)

POUR NOTRE COMMUNE EN 2013 :

Population 562 habitants

Nombre d'abonnements 259

Consommation d'eau potable 21. 720 m3 en baisse de 4,03 % par rapport à l'année 2012
Conformément au code de la santé publique des analyses sont effectuées régulièrement par les services de l'agence régionale de la santé (ARS)

23 analyses ont été faites dans l'année sur l'unité de distribution de Malvaux laissant apparaître :

- Une eau de très bonne qualité
- Une qualité physico-chimique satisfaisante.
- Aucune valeur supérieure à la limite règlementaire pour les pesticides.

* *Communauté de communes de la haute savoureuse*

Plan de protection de l'atmosphère

Vous vous en souvenez, il y a 2 ans, nous nous étions élevés contre certaines mesures préconisées par la DREAL de Franche Comté pour lutter contre la pollution de l'atmosphère.

L'une d'entre elle en particulier, avait fait la quasi-unanimité des conseils municipaux des communes du Nord Franche Comté : l'interdiction du brûlage des déchets verts. Malgré cette opposition des communes, le préfet de région avait validé cette interdiction.



Nous avons aujourd'hui le montant des conséquences financière de cette idée lumineuse des techniciens de la DREAL.

Ils peuvent continuer à sourire, ce ne seront pas eux qui vont payer.

Plan de protection de l'atmosphère (suite)

Au cours d'un précédent conseil communautaire, le nouveau président du SICTOM nous a communiqué le coût pour le SICTOM de l'interdiction du brûler les déchets verts : 463 000 euros, quatre cent soixante-trois mil euros pour l'année 2014, que nous retrouverons bien évidemment dans l'augmentation de notre facture de collecte et de traitement de nos ordures. Cette mesure représentera même 10 % de l'augmentation de la facture.

Il y a 2 ans, ces fameux techniciens nous expliquaient que la pollution par les micros particules générées par un véhicule pour transporter les déchets était beaucoup moindre que celle générée par le brûlage. Ils avaient « oublié », la pollution émise par les camions pour livrer et reprendre les bennes, le transport de ces bennes jusqu'au centre de compostage, le broyage des déchets, le travail du compost et à nouveau son transport et tous les frais annexes liés à cette activité. Eh bien sûr ! Le coût de ceci n'était sûrement pas une donnée qu'ils voulaient prendre en compte.

Une autre mesure adoptée sera mise en application prochainement, elle sera elle aussi très lourde de conséquence pour les personnes concernées. C'est l'obligation de contrôle pollution sur les tracteurs. A titre d'exemple, on peut légitimement se demander ce que représente la pollution générée par les quelques tracteurs à GROSMAGNY comparativement aux 3 000 véhicules de tout genre (poids lourds compris) qui traversent notre commune en une journée. Les quelques propriétaires de vieux tracteurs étant eux des acteurs essentiels de l'entretien de nos paysages.

Nous écrivions il y a deux ans qu'une mesure de salubrité publique s'imposait, celle de mettre hors d'état de nuire les techniciens de la DREAL. Pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ?

Retour sur les municipales

A en croire les médias et, périodiquement, certains responsables politiques nationaux, il y aurait trop de communes en France.

Notre pays compte à lui seul autant de communes que dans la totalité des pays de l'union européenne, faut-il s'en plaindre ou, au contraire, s'en réjouir ? chaque français a son avis sur cette question. Ce qui semble par contre certain, c'est que les français sont très attachés à leur commune et à la proximité qu'ils ont avec leurs élus municipaux. La très grande majorité des quelques 550 000 élus municipaux sont des bénévoles qui n'ont d'autre ambition que celle d'apporter leur contribution au fonctionnement de la collectivité en remplissant leur mission avec passion et sérieux. Remplacer ces élus de proximité par une équipe technocratique, basée loin du bourg serait, à n'en pas douter, ressenti comme une grave erreur par une très grande majorité des citoyens ruraux.

Le projet de loi sur la réforme territoriale fixait un seuil minimum de 20 000 habitants pour les communautés de communes. On parle maintenant d'un seuil ramené à 18 000. Nous sommes directement concernés car, pour respecter ce critère, notre communauté devra certainement fusionner avec une ... ou deux autres communautés. Sachant que le législateur souhaite transférer petit à petit les compétences communales vers les intercommunalités, on est en droit de se poser la question de l'avenir de nos collectivités communales.

A titre d'exemple, il est absolument certain que si les communes avaient transféré la compétence voirie à la CCPSV, aucun des travaux d'aménagement du centre du village n'auraient été réalisés. Il est également permis de penser que, sans la présence d'un conseil municipal déterminé, des éoliennes tourneraient au-dessus de nos têtes. De même, la présence des écoles dans la commune serait loin d'être assurée.

Vous le voyez, les élections municipales ne sont pas sans intérêt. Le 23 mars dernier, vous avez apporté la preuve que vous en êtes persuadés puisque 70 % d'entre vous se sont déplacés pour mettre leur bulletin dans l'urne, ceci, alors que seule une liste était en présence.

70 % des votants – 88 % des suffrages exprimés – 23 suffrages d'écart seulement entre le score le plus haut et le score le plus bas.

Ces simples chiffres montrent l'importance que vous avez apportée à ce scrutin en élisant une équipe. Nous vous en remercions et considérons ces résultats comme un formidable encouragement.

Retour sur les municipales (suite)

Pour la première fois à GROSMAGNY, le Conseil municipal est composé de 15 membres, les compétences sont diverses et, en 10 mois d'existence, la liste que vous avez élue est bien devenue votre équipe municipale prête à remplir la mission que vous lui avez confiée.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



au 2^{ème} rang, de gauche à droite : Yannick BARBERET – Edmond BARRÉ – Paul NOËL – Magali COUROUX – Patrick LEFÈVRE – Claude DAOUDAL – Christian NAAS

au 1^{er} rang : Gérard MEYER (1^{er} Adjoint) – Agnès CHAUMERLIAC – Patricia LAEMLIN – Emmanuelle PALMA (2^{ème} Adjointe) Bernadette COLLIN – Maurice LÉGUILLON (Maire) – Martine BESSON – Jérôme GELLÉ

Retour sur les municipales (suite)

Le Conseil municipal ainsi constitué a désigné, parmi ses membres, pour représenter la commune aux instances intercommunales :

<i>E. P. C. I.</i>		
	titulaire	suppléant
Syndicat de construction du C.E.S. de Giromagny Et Syndicat de soutien	Emmanuelle Palma Bernadette Collin	
Syndicat du Chemin du Fayé	Claude Daoudal Paul Noël	
Syndicat de la Piscine	Magali Couroux Martine Besson	
Syndicat de gestion de la zone multisite nord	Maurice Léguillon	Emmanuelle Palma
C. N. A. S. S.	Christian Naas	Maurice Léguillon
Soins infirmiers Aide à domicile	Patricia Laemlin	Martine Besson
A. U. T. B.	Christian Naas	
Fourrière intercommunale	Jérôme Gellé	Yannick Barberet
Aéroparc	Maurice Léguillon	Edmond Barré
Repas à domicile	Agnès Chaumerliac	
S. I. A. G. E. P.	Edmond Barré	Maurice Léguillon
Syndicat des Eaux	Gérard Meyer Edmond Barré	Magali Couroux
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Christian Naas	Patricia Laemlin
Délégué Défense	Magali Couroux	
Sécurité routière	Edmond Barré	
Territoire Habitat	Agnès Chaumerliac	
Personnes âgées	Bernadette Collin Patricia Laemlin Agnès Chaumerliac	
Ecoles	Magali Couroux	
Association Service Repas à Domicile (ASRD)	Emmanuelle Palma	Martine Besson
NATURA 2000	Maurice Léguillon	Christian Naas

Retour sur les municipales (suite)

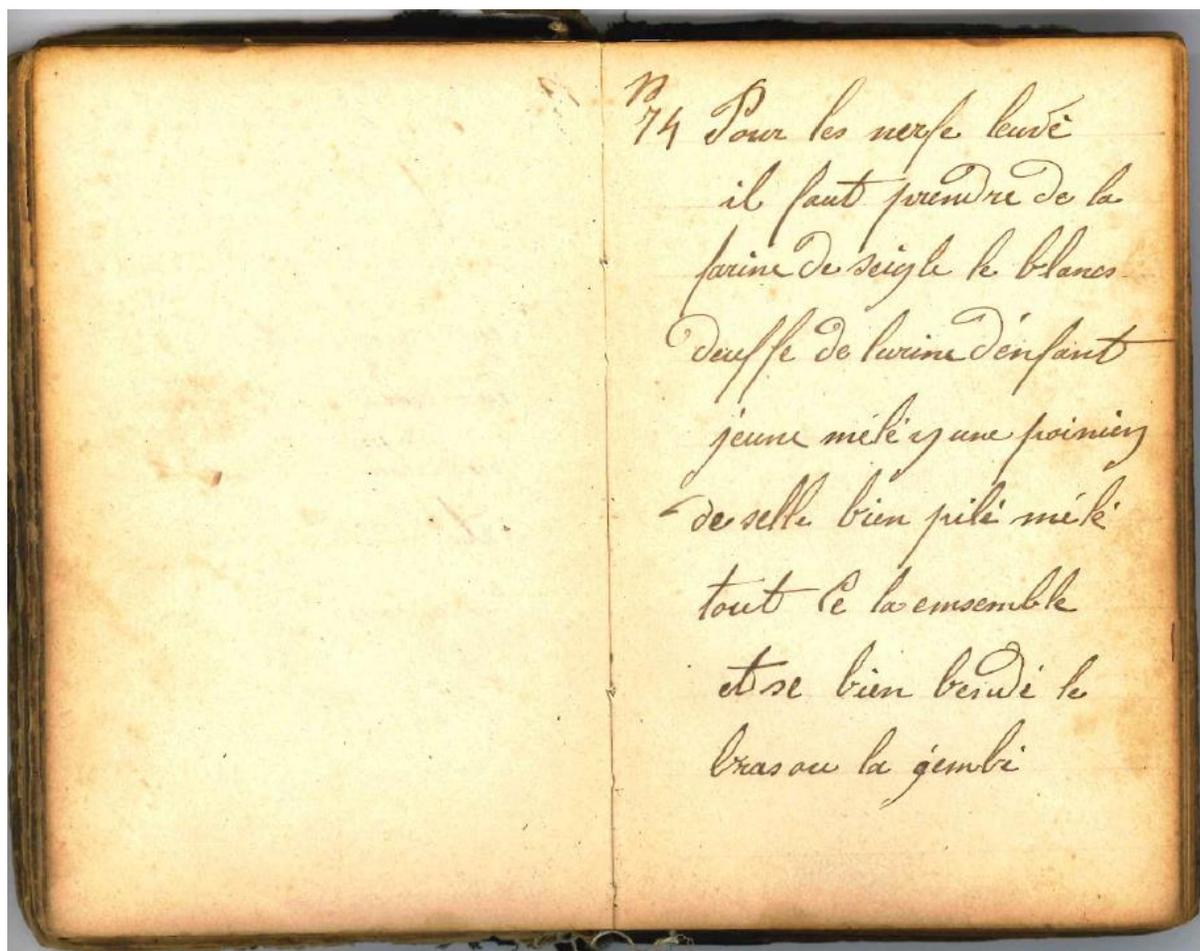
Par ailleurs, Maurice LÉGUILLON a décidé de donner délégation de fonction à Gérard MEYER pour tout acte relevant de l'urbanisme et à Emmanuelle PALMA pour tout acte relevant des finances communales. Gérard MEYER et Emmanuelle PALMA sont donc en mesure d'assurer la continuité des services municipaux en cas d'empêchement ou d'indisponibilité de Maurice LÉGUILLON.

Enfin, une délégation de fonction est confiée à Paul NOËL pour toute mission relative à la gestion de la forêt communale.

Recettes d'autrefois

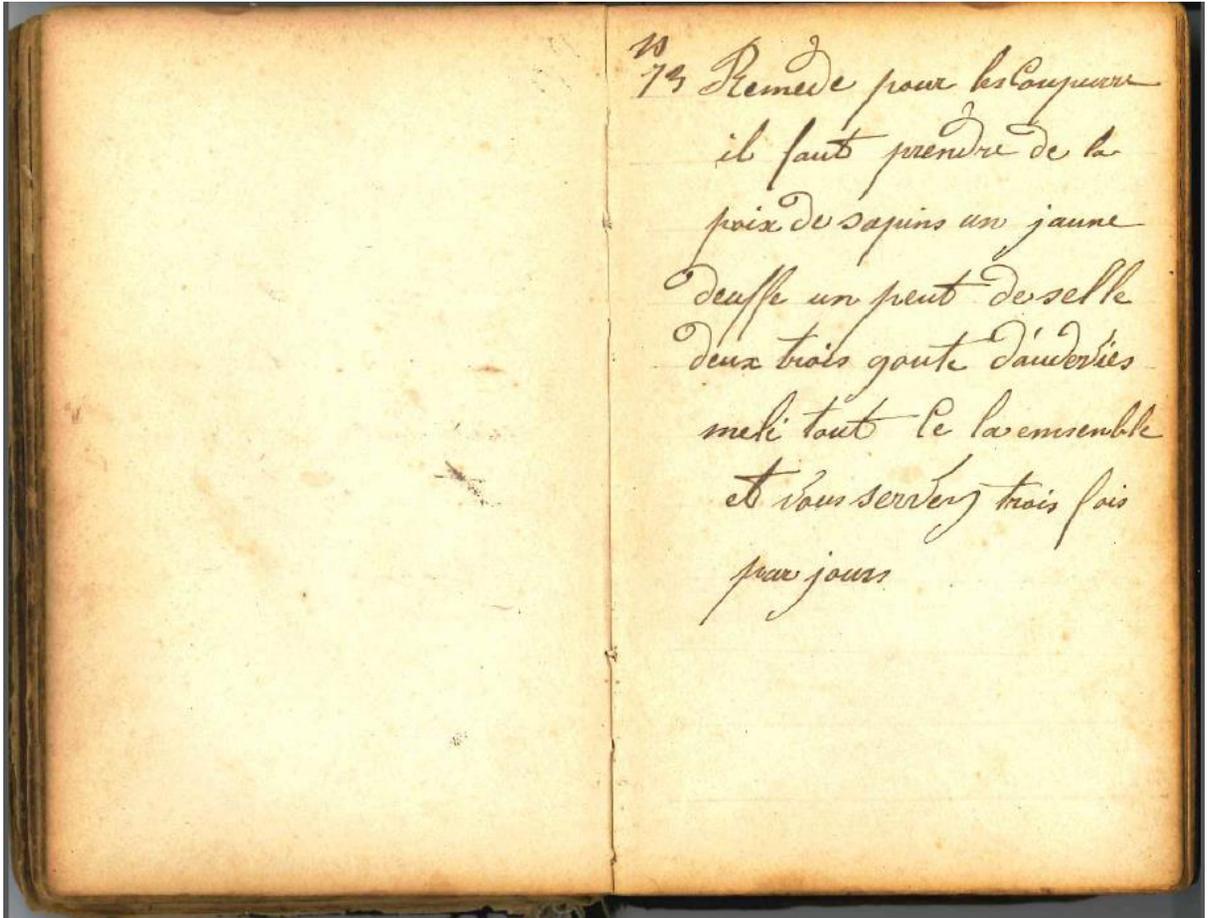
Vétérinaires et médecins n'ont pas toujours parcouru nos campagnes ; nos ancêtres se soignaient souvent en appliquant des recettes qui nous font sourire aujourd'hui. Certains d'entre eux s'étaient même spécialisés dans cette activité de « guérisseur ». C'était le cas de l'aïeul d'un de nos concitoyens qui nous a prêté le livre de recettes de son illustre prédécesseur. Nous y avons sélectionné 2 recettes faciles à réaliser, vous pourrez essayer, mais il n'est pas certain que le remède obtenu soit actif sur des individus vivants au 21^{ème} siècle !

Il y a dans le livre 111 recettes ; parmi celles-ci, on peut trouver des recettes pour la vue qui baisse et des prières pour ceux qui ont du mal à lire et à comprendre.



Pour les nerfs levés : il faut prendre de la farine de seigle, le blanc d'œuf, de l'urine d'enfant jeune. Mêlez y une poignée de sel bien pilé, mêlez tout cela ensemble et se bien bander le bras ou la jambe.

Recettes d'autrefois (suite)



Remède pour les coupures : il faut prendre de la poix de sapin, un jaune d'œuf, un peu de sel, deux trois gouttes d'eau de vie. Mêlez tout cela ensemble et vous servez trois fois par jour.

